

LA TRIBUNE LYONNAISE

JOURNAL INDÉPENDANT

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS : { Rhône et départements limités... 5 fr. 50
 France et Alsace... 6 fr. 50
 Union postale... 7 fr. 50

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

A. LEFÈBRE, Directeur et Rédacteur en chef.

33, RUE THOMASSIN, 33

Adresser au Directeur les Communications ou Correspondances concernant

LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION

ANNONCES :

Anglais, 4^e page... 2 fr. 50
 A la 1^{re} page... 3 fr. 50
 Réclames... 1 fr. 50
 Chronique... 2 fr. 50

Les Annonces sont reçues : — A LYON, au Bureau du Journal, 33, rue Thomassin; — A Paris, à l'Agence Ewig, 9, rue d'Amboise.

Nous rappelons à nos abonnés qui n'ont pas réglé leur abonnement, qu'ils aient à nous en faire parvenir le montant afin d'éviter les frais de présentation de quittance à domicile. Le meilleur mode de couverture consiste dans l'envoi d'un mandat-poste à l'adresse du Directeur.

Il faut en finir!

La faillite de l'Union générale avec un passif qui dépasse, dit-on, la bagatelle de deux cents millions de francs; la mise en liquidation judiciaire non-seulement du syndicat des agents de change de Lyon, mais encore de chaque charge en particulier : ce sont certes là des sinistres financiers qui épouvantent et qui défient toute comparaison avec les autres désastres du même genre; mais est-ce une raison pour que l'on fasse remonter au gouvernement la responsabilité de tant de ruines? C'est là pourtant une tâche à laquelle se consacrent chaque jour, avec plus d'acharnement que de succès, les plus violents et les plus tartuffes organes de la presse anti-républicaine. Mentez, mentez toujours, disait Basile; il en restera toujours quelque chose. Faut-il que les haines de parti soient vivaces et cruelles pour faire de tant de ruines un champ-clos de combat et de calamités! La vérité se fera jour. L'opinion publique sait que l'Union générale était par excellence la banque des capitaux catholiques et qu'elle avait été fondée pour préparer le retour d'un état de choses que les sociétés modernes ont secoué : la monarchie de droit divin et le règne des curés.

En doutez-vous? Oubliez-vous que l'Union générale a publié des prospectus et que tous ces petits papiers ne se sont pas perdus? Nous en avons eu sous les yeux et nous en détachons le passage suivant, qui est relatif au BUT DE LA SOCIÉTÉ DE L'UNION GÉNÉRALE (nous transcrivons textuellement):

Groupier et transformer en un levier puissant les capitaux des catholiques.

Créer un réservoir central de ces capitaux et, par suite, une force d'action.

Centraliser les affaires financières des évêchés, des communautés, du clergé, des missions et des particuliers.

Etre un intermédiaire utile et dévoué qui procurerait aux prêteurs des placements réunissant la sécurité et un revenu équitable, et aux emprunteurs, toutes les facilités compatibles avec la prudence et la ponctualité.

Ouvrir aux évêchés, corporations, communautés et aux œuvres catholiques l'accès d'un crédit sagement étudié, et leur procurer l'appui financier qui leur manque si souvent.

Donner l'influence de son intervention, de ses relations et de ses connaissances spéciales à la création et au développement des œuvres reconnues utiles et saines.

Est-ce clair? Niera-t-on encore qu'il s'agit d'une institution essentiellement catholique? Les fondateurs de la société ont soin, d'ailleurs, d'avertir les personnes dont ils demandent les capitaux qu'ils « ont obtenu la faveur d'une bénédiction spéciale et autographe de notre vénéré saint-père. » Une bénédiction qui va joliment fortifier la croyance à l'infaillibilité du pape! On comprend les efforts tentés par la presse cléricale pour dégager le parti dont elle est l'organe des conséquences de la catastrophe. Ce qu'il y a au bout de l'aventure, ce n'est pas seulement la ruine matérielle d'une foule de pauvres gens qui avaient confié leurs capitaux à une société bénie par le pape et recommandée par le clergé, c'est aussi et surtout un coup mortel porté à l'influence cléricale dans certains milieux. Quand les chefs du parti clérical viendront parler politique aux électeurs qu'ils ont mis sur la paille, ils seront bien reçus!

On ne s'étonne plus après cela que l'Union générale était assez riche pour envoyer cent mille francs au pape sur les fonds de ses déposants : les petits cadeaux entretiennent l'amitié et c'était peut-être là le coût d'une bénédiction de première classe. Aussi, dans son allocution du 30 avril 1881, M. Bontoux osa-t-il dire aux actionnaires réunis en assemblée générale :

« Eh bien, vous le voyez, Messieurs, nous avons réalisé notre programme en grande partie; j'espère que nous réaliserons le reste, et, je ne crains pas de le dire, « pour en arriver là, je compte quant à moi, sur une protection qui ne nous a pas manqué jusqu'ici, sur la protection de la Providence ».

Elle en fait de belles, la Providence! Elle entraîne ses meilleurs amis au fond du gouffre avec Bontoux et ses acolytes; Chambord perd sept millions, les d'Orléans en perdent plus de vingt (les pauvres gens! était-ce bien la

peine de venir mettre les pieds sur la gorge de la France pantelante pour lui réclamer 40 millions de francs?); l'empereur d'Autriche y laisse 30 millions; les congrégations, peut-être 100 millions; et la caisse même pour la fondation de l'église du Sacré-Cœur, à Montmartre, a disparu dans les ruines!

Gémissons! gémissons! gémissons! Pompadours nous la tête de cendre et revêtons un cilice de fourrures! Dieu lâche les siens... C'est un signe que les temps sont proches et que la Justice va commencer son œuvre.

Et il y a des gens qui prétendent que l'on a eu tort d'arrêter les pauvres petits saints, Bontoux et C. et qu'on doit les rendre bien vite à la liberté... de recommencer! Mais le ministre de la Justice pouvait-il faire autrement? C'est un M. Lejeune qui est la cause directe de l'arrestation de ces messieurs. Posé dans la banque 210,000 francs placés en reports, il a énergiquement réclaté soit livraison des titres, soit remise des fonds. N'ayant reçu aucune satisfaction, il a déposé une plainte en abus de confiance; et le parquet a agi sans retard.

Quoi de plus naturel? quoi de plus élémentaire? Mais on tient de grands coupables: qu'on les garde afin que le peuple n'apprenne point un jour à douter de l'éternelle justice. Il en est d'autres qui doivent partager un tel sort, car les misères sont grandes et ceux qui ont assumé ces redoutables responsabilités sont riches! Ils ont dépouillé des familles entières, qu'ils restituent!

Que nos tribunaux fassent leur devoir — contre les grands aussi bien que contre les petits, contre les cléricaux aussi bien que contre les républicains. Comment veut-on que l'honnêteté règne en bas si le vol trône au sommet des sociétés? Personne n'est au-dessus de la loi et de la conscience: administrateurs et censeurs, que tout le monde rende gorge et paie ses dettes!

Des comptes! des comptes!

CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE

Nevers et Bordeaux viennent d'ouvrir des concours pour les animaux de boucherie; et aujourd'hui même s'ouvre celui de Paris où se retrouveront la plupart des animaux primés à Nevers.

Le concours de Nevers présentait, cette année, le plus grand intérêt et avait attiré de tous les points de la France, de l'Angleterre, de l'Italie, une foule d'éleveurs et d'amateurs de bétail. Bien que ces sortes de concours se multiplient dans notre pays, nous écrivions, Nevers est le point où se donnent rendez-vous le plus grand nombre d'agriculteurs, et c'est chose bien naturelle, puisque le chef-lieu de la Nièvre est situé au centre de notre principale contrée d'élevage.

A son origine, le concours de Nevers ne comprenait que les animaux gras destinés à la boucherie, mais la Société d'agriculture de la Nièvre a bien vite compris que cette exhibition n'était pas suffisante pour éveiller l'attention des cultivateurs en général; et elle a eu l'excellente idée d'annexer à ce qui existait déjà un concours d'animaux reproducteurs.

Elle a, par ce moyen, fait appel à la moyenne culture du département, et stimulé son zèle par la création d'un grand nombre de primes.

Aujourd'hui, les cultivateurs ne se font pas tirer l'oreille; ils viennent en masse au concours, non seulement dans l'espoir d'y remporter des prix, mais encore et surtout parce qu'ils ont appris d'y vendre leur bétail dans d'excellentes conditions.

Ce n'est pas seulement un concours, c'est un marché où chaque année les connaisseurs viennent s'approvisionner, les éleveurs se font connaître et réalisent, à coup sûr de jolis bénéfices; ainsi, sur deux cents taureaux environ qui figuraient à Nevers, il en a été vendu à 2,500 francs et 2,000 francs par tête et la moyenne du prix de vente a atteint le chiffre de 800 à 1,000 francs, chiffre important, si l'on considère que la moitié du bétail était à peine âgé d'un an. Les animaux de cette catégorie qui appartenaient presque tous à la race nivernaise-charolaise, étaient, en général, bien conformés et relativement peu préparés pour le concours, ce qui permet de les employer à bref délai à la reproduction.

Les animaux de boucherie appartenant à l'espèce bovine formaient un bel ensemble et se faisaient particulièrement remarquer dans la section des jeunes.

Nous ne ferons pas moins d'éloges sur le concours général des bêtes de boucherie organisé à Bordeaux par les soins et sous la direction de la Société d'agriculture de la Gironde. Disons tout d'abord, nous dit notre

correspondant, que ce concours a été magnifique et comme nombre et comme qualité des animaux exposés, à tel point que depuis longtemps on n'avait vu une exposition aussi remarquable à Bordeaux.

De cet ensemble, il ressort, en premier lieu, que l'art de l'élevage a fait dans nos contrées des progrès extraordinaires. Les résultats constatés ne sont plus aujourd'hui comme autrefois, des tours de force obtenus à prix d'argent et dans un temps par trop limité. Nos animaux ont été choisis avec soin par les engraisseurs, et leur engraissement est bien le fruit d'un long et consciencieux travail. Nous n'avons plus affaire à ces monstres bouffis de graisse molle, huileuse, ne figeant que difficilement après l'abattage, donnant à la boucherie un déchet considérable, à ces animaux, en un mot, que l'on pouvait considérer comme des phénomènes de graisse, mais non comme la réalisation des méthodes d'engraissement devant servir d'exemples.

Beaucoup de gens ne se doutent pas, lorsqu'ils sont en présence d'un animal primé au concours de boucherie, du talent qu'a dû déployer l'engraisseur pour choisir cet animal six mois, un an à l'avance; ils ne soupçonnent pas avec quel soin cet engraisseur a dû rejeter celui-ci pour excès d'os, celui-là pour sa peau trop épaisse, tel autre pour son mauvais cornage, etc., ils ne se rendent pas compte enfin des nombreux insuccès, des pertes même qu'entraîne cette branche de la science agricole que l'on appelle l'engraissement du bétail. Il faut avoir vu tous ces déboires, constaté tous ces mécomptes pour reconnaître tout le mérite qu'il y a à présenter dans un concours de boucherie des sujets bien réussis de formes et d'engraissement.

Empressons-nous donc de le dire, à la louange des exposants de cette année : leurs choix ont été bien faits, et les résultats auxquels ils sont arrivés sont dignes des plus grands éloges. Un autre point ressortant de ce concours, c'est que les éleveurs méridionaux ont appris, en fréquentant les grandes exhibitions agricoles de Paris, à donner à leurs animaux cette qualité précieuse que l'on appelle la précocité, grâce à laquelle on peut des l'âge de trois ou quatre ans leur faire acquérir la qualité et la quantité de viande que l'on n'atteignait autrefois qu'au bout de huit ou dix ans de possession.

Ce résultat est d'autant plus nécessaire pour nos contrées qu'il importe aux propriétaires éprouvés par le fléau destructeur de nos vignobles de renouveler le plus souvent possible leur bétail, pour réaliser le plus vite et le plus souvent possible aussi les bénéfices que procure l'engraissement du bétail.

Nous n'ignorons pas qu'en présence des louanges que nous accordons aux engraisseurs, le consommateur est toujours prêt à répondre que, tout en partageant nos sentiments, il éprouverait aussi une réelle satisfaction si, à côté de ces grands progrès de l'engraissement du bétail, il pouvait constater une diminution appréciable du prix de la viande à l'étal.

A cela, nous répondrons que le prix élevé de la viande tient beaucoup moins au manque et à la qualité des bestiaux mis en vente, qu'aux nombreux frais de toutes sortes qui s'annoncent sur ces bestiaux depuis le moment où ils sortent de chez l'engraisseur jusqu'à celui où ils passent dans la consommation. Si l'on consulte, en effet, les merciales des marchés de Paris et de Lyon aussi bien que de Bordeaux, on voit que depuis longtemps déjà l'abondance du gros bétail entretient la baisse de ces prix de vente; or, de cette baisse, le consommateur ne profite pas, et cela parce que les frais de la boucherie, que nous appellerons accessoirs, vont toujours en augmentant, en même temps que s'accroissent aussi les exigences et les besoins des consommateurs eux-mêmes; mais il nous faut borner là nos réflexions, car nous arriverions à toucher à des cordes par trop sensibles qu'il n'est pas toujours prudent de faire vibrer.

N'y a-t-il pas dans ce qui se passe à Bordeaux et à Nevers un exemple et un encouragement pour Lyon? Poser la question, c'est la résoudre.

FOURRAGES ET BÉTAIL (1)

En Angleterre, le cheval est un animal de travail, la jument reproductive elle-même labouré et participe à l'exécution de tous les ouvrages de l'exploitation : son poulain vient atténuer le prix de ce concours; il est souvent une source de profits importants. L'effectif des chevaux agricoles est subordonné dans les pays de culture intensive à la somme

de travail exigé par l'exploitation. Comme la surface des terres arables, depuis 1866, s'est accrue de 20,300 hectares seulement, il s'en suit que le besoin de travail n'a pas augmenté dans une très grande proportion; la statistique de 1873 indique que l'effectif des chevaux agricoles s'est accru de 18,000 têtes. Ce chiffre correspond à un cheval pour 11 hectares livrés à la culture. Le nombre actuel des chevaux de travail dans le Royaume-Uni est de 1,818,000 animaux, ce qui fait un attelage de deux chevaux pour 20 hectares exploités (terres et prés).

Les cultivateurs anglais emploient relativement autant de chevaux que nous pour leurs fermes; mais c'est là une égalité apparente, car dans une bonne moitié de la France on ne cultive qu'avec des bœufs; d'où il s'it qu'en réalité notre agriculture, à surface égale, possède plus d'animaux de travail; elle en a environ un pour neuf hectares.

Ces chiffres sont une preuve de la supériorité de la ferme anglaise au point de vue de l'organisation.

Pour l'agriculture du Royaume-Uni, le cheval de travail est un moteur qui dépense continuellement, coûte beaucoup à entretenir et qui, arrivé à l'âge adulte, va toujours en se détériorant; or son int'êt, de même que celui de l'industriel, est de dépenser le moins de force possible, ou mieux, de tirer le maximum d'effet utile de ses moteurs. de façon à grever le moins qu'il peut ses frais de production. Pour cela, il doit faire avec le minimum d'animaux de trait, les travaux qu'exige son exploitation, puisqu'en avoir plus, ce serait imiter l'industriel qui, pouvant faire face à tous les besoins de sa production avec une machine de cinquante chevaux-vapeur, en aurait une de soixante. De même encore, le cultivateur anglais a recherché la machine animale la mieux organisée pour produire la force à bon marché, comme l'industriel cherche la locomobile qui, pour fournir le travail effectif d'un cheval, consomme le moins de charbon possible; de là le perfectionnement du cheval de culture, auquel se sont attachés les éleveurs anglais, de là encore l'amélioration de tout l'outillage agricole.

Tous ces efforts réunis ont permis à l'agriculteur anglais de faire avec moins de bêtes de trait que nous ne faisons, les opérations de la culture, tout en obtenant plus de poulains; ils lui ont permis de réaliser par suite une économie importante, puisqu'un cheval de travail en moins, représente dans une ferme une épargne moyenne de 1,000 fr. par an.

En agriculture, le gaspillage des forces, l'excès du nombre des animaux de travail en sus du strict nécessaire a de bien plus graves conséquences que dans les autres branches de l'industrie humaine. Dans une manufacture avec une machine d'un rendement utile inférieur, qui consomme 3 ou 4 kilogr. de charbon par cheval et par heure au lieu de 2 k. 1/2, ou qui fournit une force en excédant sur ce qu'il faut pour le même effet utile avec une belle organisation, la perte se traduit par la consommation d'un certain nombre de tonnes de charbon; mais en agriculture, pour un cheval qui ne produit pas de poulain et dont le travail s'emploie sans utilité réelle, il y a non-seulement consommation superflue de denrées, il y a encore perte de gain qui proviendrait de la transformation de ces mêmes denrées en lait, en élèves, en laine ou en viande, par l'intermédiaire d'une bête de rente.

En France, le tirage des charrues, la conduite des autres instruments de culture et les transports consomment approximativement : 525 millions de journées de chevaux et mulets; 675 millions de journées de bœufs et vaches de travail.

C'est en tout 1,200 millions de journées de travail, sans compter celles qui sont perdues (le nombre des chevaux de travail peut être évalué à 2,500,000. En comptant, dans une année moyenne, 270 jours de travail effectif, il y aurait 675 millions de journées disponibles). Ces journées représentent une dépense de 2,800 millions de francs pour l'agriculture. Un vingtième seulement de réduction sur ce nombre, à l'aide d'une meilleure utilisation des forces disponibles, ce qui ne serait nullement difficile, produirait une épargne annuelle de 60 millions de journées valant 140 millions de francs, et permettrait de tenir pour l'élevage un plus grand nombre de poulains. Ainsi la France pourrait cesser d'être l'un des pays qui produit le moins de poulains, relativement au nombre de ses juments.

Dans une prochaine étude nous examinerons les conditions de l'élevage du bétail de rente.

A. GANEVAL,

Directeur du Monde Industriel et Commercial.

Les Timbres-Quittances

Nous allons enfin être débarrassés, s'il faut en croire la chronique parlementaire, de ces affreux petits rectangles de papier bleu, cauchemar des comptables et des clients! Cet impôt stupide, qui est inscrit au budget pour la somme de seize millions, était eludé d'une manière presque générale par toute la région méridionale, tandis que la seule ville de Paris versait, de ce chef, six millions sur seize au Trésor.

Il serait vraiment trop long de faire ici le tableau de toutes les scènes de taquineries et de contestations engendrées par le timbre-quittance qu'on a jamais sous la main au moment d'acquitter une fortune. Les adorateurs innés de notre système fiscal nous répéteront à satiété que cette taxe est excellente, et conforme aux règles économiques, car elle se perçoit toute seule!

Ces admirateurs quant même méconnaissent toutes les difficultés occasionnées par ce timbre-entrave que le client ne veut jamais rembourser malgré la loi!

Quant à l'administration, qui a toujours soin de faire insérer dans le code des exceptions en sa faveur, elle vous réclame le timbre quand elle solde un compte, aussi bien que lorsque c'est vous qui le lui réglez.

Nous pourrions encore énumérer tous les obstacles auxquels se heurte la gestion intérieure des grands établissements dont les comptables ont quotidiennement des décharges à se passer, décharges que la maison ne veut souvent pas inscrire au chapitre des frais généraux. Dans ce cas même, n'est-il pas absurde de passer un article de comptabilité pour dix centimes?

Tous ces griefs pourraient être imputés également au papier timbré dont nous parlerons ultérieurement.

A. B.

TRIBUNE DES RÉCLAMATIONS

Un interne des hôpitaux adresse à un de nos confrères de Paris la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« Permettez moi de vous signaler un fait qui, à mon humble avis, ne manque pas d'avoir une certaine importance au point de vue de la santé publique.

« Les varioleux amenés journellement aux pavillons d'isolement des hôpitaux, sont conduits par le premier fiacre venu de la Compagnie générale, de sorte que les voyageurs qui y prennent place après eux ne manquent pas de contracter la variole à leur tour, s'ils sont dans des conditions favorables pour cela.

« La préfecture de police, chargée des mesures de salubrité publique, ne saurait-elle prendre des précautions à cet égard et empêcher, au moins par cette voie, l'extension d'une maladie qui cause tant de ravages en ce moment dans certaines parties de la France?

« Agréez, etc. »

Nous soumettons le même cas à M. le secrétaire général pour la police à Lyon.

Les mêmes abus existent ici, et il serait prudent d'y mettre un terme par des mesures rigoureuses, pour l'exécution desquelles il conviendrait de déployer la plus grande surveillance et la plus grande activité.

Nous devons ajouter cependant que, d'après le *Courrier de Lyon*, la préfecture de police de Paris a prévu le cas : il existera désormais, dit-il, des voitures pour le transport des varioleux; mais on emploiera de préférence le brancard et surtout le brancard à roulettes. Ce brancard sera ensuite désinfecté avec soin. Si le transport ne peut avoir lieu que dans une voiture de place, le cocher recevra l'ordre de battre et de broser les coussins et les parois de sa voiture avant de prendre d'autres voyageurs; il devra y brûler un morceau de soufre du poids de deux à trois grammes.

Ce moyen de purification a paru suffisant au conseil d'hygiène publique et de salubrité de la Seine qui l'a recommandé.

Les agents de l'autorité et les employés des hôpitaux ont l'ordre de tenir la main à l'exécution de ces prescriptions, et nous devons dire qu'elles sont strictement observées.

Il y va de l'intérêt général, et une municipalité telle que la nôtre ne doit point marchander le coût des mesures à prendre ni en retarder l'exécution. Il s'agit d'une question d'hygiène et de la santé publique.

On nous signale le mauvais état du pavage de la rue Grenette.

Si la voirie ne veut pas faire réparer, dans cette rue si fréquentée, les excavations laissées par les travaux que la Compagnie du gaz a fait exécuter, que M. l'ingénieur chargé du service fasse au moins établir un cri pour relever les véhicules qui tombent dans ces nombreuses ornières.

(1) Voir le numéro 22 du 28 janvier.

FAITS ÉCONOMIQUES

Traité de commerce avec l'Angleterre.

A la suite d'une première entrevue qui a eu lieu hier entre M. Tirard et lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, la prorogation jusqu'au 1^{er} mars du traité de commerce entre les deux nations a été convenue en principe, sauf ratification du cabinet de Saint-James.

Les négociations, interrompues par suite des incidents politiques, sont déjà reprises. On compte beaucoup sur l'intervention de M. Léon Say, dont les relations avec les hommes d'Etat anglais sont connues, pour aplanir les difficultés qui n'ont pu encore être résolues. Ces difficultés, on le sait, sont relatives aux tarifs applicables aux laines et aux cocons importés en France.

L'Angleterre demande un nouvel abaissement des droits; la France est, dit-on, disposée à lui donner satisfaction sur ce point, mais ce serait à condition que le gouvernement britannique consentira, de son côté, à diminuer d'une manière notable les droits énormes qui pèsent sur les vins expédiés en Angleterre. Si l'entente parvient à s'effectuer à ce sujet, il n'est pas douteux qu'on n'arrive à une solution définitive avant le 1^{er} mars prochain.

L'ouverture de la session du Parlement anglais a été accompagnée, comme c'est l'usage, d'un discours du trône. Cette déclaration royale présente, contrairement à l'usage, un intérêt exceptionnel, car il fait allusion à des questions de politique insulaire et continentale d'une importance peu commune. Nous y reviendrons d'abord, dit la République française, ce qui touche les intérêts extérieurs de la France. Nous nous trouvons à l'étranger en contact avec les Anglais à peu près dans toutes les parties du globe; mais il est un terrain sur lequel la France et l'Angleterre ont des intérêts réciproques de premier ordre: le terrain commercial. En annonçant que le traité de commerce avait été prorogé pour un mois encore, le discours du trône exprime l'espoir, dont nous nous faisons très volontiers l'écho, qu'une convention commerciale satisfaisante aux intérêts des deux pays tardera pas à être conclue; il ajoute à ce sujet que le gouvernement attache à l'amitié de la France et de l'Angleterre la plus haute valeur.

Cette phrase s'est répétée assez fréquemment dans les discours royaux pour qu'on puisse voir l'apparence d'un cliché. Nous avouons, quant à nous, qu'il nous plaît de trouver ce cliché dans toutes les émanations du pouvoir gouvernemental de l'Angleterre; c'est la preuve bien certaine que l'entente des deux pays s'appuie sur des besoins réciproques et des intérêts communs. En ce temps de division et d'antagonisme en Europe, un pareil fait a sa gravité. Il démontre qu'il reste au moins deux puissances dont les liens ont subi victorieusement l'épreuve des conflits lents et avertis auxquels le continent est livré depuis dix ans.

NOUVELLES FINANCIÈRES

La dissolution de la Société l'Union générale a été prononcée hier. M. La Richardière a été nommé liquidateur judiciaire par le parquet. M. La Richardière succède ainsi à M. Hue, dont les fonctions n'auront duré que huit jours, sans pour cela en avoir été moins laborieuses.

La nouvelle de l'arrestation du vice-président de l'Union générale est intacte ou tout au moins prématurée. Aucun nouveau mandat d'amener n'a été lancé par le parquet; cependant les bruits les plus graves continuent à circuler au palais.

L'instruction judiciaire se poursuit activement mais l'examen de la comptabilité et de la correspondance prendra encore une huitaine de jours.

Des trois principaux griefs reprochés aux membres du conseil d'administration de l'Union générale, deux, à l'heure présente, ont été déjà établis d'une façon certaine par les magistrats instructeurs; ce sont ceux de distribution de dividendes fictifs et d'ouverture de comptes fictifs au nom de personnes supposées.

L'instruction tend encore à rendre tous les membres du conseil responsables des actes administratifs de la société. D'après les statuts de l'association, chaque membre du conseil jouissait d'une grande liberté d'action et des ordres de bourse auraient été donnés un peu par tous.

C'est à tort qu'on annonce que Léon XIII avait perdu de fortes sommes dans la débâcle. En homme bien avisé, le pape avait réalisé à temps la valeur de ses titres; il a même fait un assez beau bénéfice. Ses cardinaux par contre, dignitaires et membres du Sacré-Collège, sont fort échaudés; presque tous perdent des sommes plus ou moins importantes, et jusqu'à de grosses fortunes. Ce renseignement est absolument sûr. Une autre information, qui n'est pas encore connue et qui ne manquera pas de faire quelque sensation, c'est la suivante: A titre de caduc d'un r. d. l'uni, M. Bontoux a remis au pape Léon XIII une somme de cent mille francs que celui-ci a daigné accepter.

Les gens ruinés, les porteurs de titres dépréciés, les familles réduites à la mendicité, n'appréhendent pas sans quelque étonnement, combien M. Bontoux était généreux, avec... l'argent d'autrui.

Notes et Renseignements

Le bal des étudiants a été des plus brillants et a produit 6 500 francs en faveur des pauvres. Que de larmes séchées avec les rires d'une nuit! Que la jeunesse continue à ne point oublier les œuvres de la bienfaisance au milieu de ses fêtes et de ses plaisirs: elle l'honore de plus en plus et le public se fera chaque année un devoir mieux apprécié de se presser en foule au Théâtre-Bellecour. Le succès ne leur inspire-t-il point l'idée de donner une seconde édition de cette nuit inoubliable? Bis repetita placent. Falstaff et Méphisto changeront de costumes et iront voir si, toujours « aux Faustus blasés il faut des Marguerites », comme dit Charles Gérard dans le Beaumarchais:

Je suis Falstaff, buveur, aimant et pire Que mon patron; né du divin Shakespeare; Et l'autre soir, agacé, mais mari, J'ai plaint vraiment, ô brunneuse adorable, Le blond pierrot que j'évoquais au diable Et que le sort vous donna pour mari.

Méphisto me défend de publier les deux premiers quatrains du sonnet, sous prétexte que le sujet est mûr.

Société de Géographie. — M. Charles de Ujfalvy, après avoir traversé la Russie et toute l'Asie centrale et gagné les sources de l'Indus, est venu s'embarquer à Bombay pour rentrer en France.

Ce second voyage du savant explorateur a duré plus d'une année; les résultats en seront précieux pour la science. Parmi les raretés recueillies par M. de Ujfalvy, il faut citer un chien tazi de Candahar (Afghanistan), de la plus grande beauté, et deux chiens lévriers du Tehitral (Kafiristan), d'un type nouveau, véritable curiosité zoologique. Ces animaux, de grands prix, compagnons fidèles de M^{me} de Ujfalvy, qui, pour la deuxième fois, accompagnait son mari dans son aventureuse entreprise, ont été offerts en présent au Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne.

Espérons que la direction de notre Société de Géographie obtiendra de M. de Ujfalvy qu'il vienne faire une conférence à Lyon, — où il recevra le plus chaleureux accueil.

L'administration centrale de l'enregistrement fait dresser dans ses bureaux un tableau mensuel indiquant, jour par jour, le cours moyen de toutes les valeurs cotées à la Bourse.

Ce tableau est adressé au bout de chaque mois à tous les agents du service et contient la cote des valeurs pendant le mois expiré.

Il sert aux agents à assurer la perception des droits de mutation par décès et autres auxquels sont assujetties les rentes sur l'Etat et les valeurs industrielles.

M. le ministre des finances a pensé que toutes les personnes ayant à acquitter un impôt sur ces valeurs, ainsi que les notaires ou autres mandataires ayant à préparer une déclaration de succession, trouveraient dans ce tableau les renseignements nécessaires pour pouvoir se rendre compte de l'assiette de l'impôt.

Il a, en conséquence, décidé que le public était admis à contracter un abonnement pour la réception de ce bulletin.

Un vœu légitime.

On sait qu'il est d'usage que les chefs des établissements universitaires, professeurs ou principaux, adressent à l'administration supérieure, sur le personnel enseignant, des rapports et des notes qui demeurent secrets.

Les professeurs du collège de Verdun, réunis en assemblée plénière, ont émis le vœu suivant: « Que toute note, tout rapport sur un fonctionnaire de l'Université soit communiqué à l'intéressé, pour qu'il puisse y joindre ses explications ou sa justification, s'il y a lieu. »

Une circulaire vient d'être adressée par les professeurs du collège de Verdun à tous leurs collègues de France, pour les inviter à s'associer à ce vœu bien légitime.

Les cartes militaires. — Le ministre de la guerre, dans le but de vulgariser la connaissance des cartes françaises et étrangères, a décidé de publier des notices sur tous les documents géographiques et topographiques reçus aux archives des cartes du dépôt de la guerre.

Ces notices paraîtront mensuellement et seront envoyées gratuitement aux divers services du ministère de la guerre, aux officiers généraux, aux états-majors, aux écoles militaires, aux bibliothèques de garnison.

On trouvera dans ces notices des renseignements sommaires sur la nature des cartes, leur échelle, les signes conventionnels, le figuré du terrain, le nom de l'établissement ou du libraire-éditeur, le prix des feuilles ou exemplaires, etc.

Les officiers auront ainsi tous les éléments leur permettant de se procurer les cartes qu'ils désirent étudier.

Les archives des cartes peuvent être consultées sur place, avec l'autorisation du lieutenant-colonel, sous-directeur du service géographique.

Le plus grand cep de vigne du globe. — Dans le jardin du château de Hamptoncourt se trouve un cep de vigne planté en 1769, dont les branches s'étendent sur une longueur de 30 mètres, et qui portent tous les ans plus de dix mille grappes d'un raisin noir exquis, dont la vente produit une trentaine de mille francs. La reine Victoria vient d'accorder à la princesse Frédérique de Hanovre, actuellement baronne de Powel-Rammingen, l'usufruit de ce cep phénoménal.

Moins il y a de vin, plus on en boit. Les buveurs croient absorber « le jus de la treille »; s'ils veulent revenir de leur erreur, voici un moyen:

Pour rechercher la fuschine dans le vin, on en verse environ 10 grammes dans un flacon étroit de 30 à 35 centimètres cubes. On ajoute environ deux grammes d'alcali volatil et on agite vivement le flacon, puis on achève de le remplir avec de l'éther pur, on agite encore et on laisse reposer.

On décante l'éther surnaissant, on y ajoute quelques gouttes d'acide acétique, et il apparaît une couleur rouge si le vin essayé contient de la fuschine.

Mais, hélas! il y a tant et tant de façons de faire du vin sans raisins, que c'est peu de se sauver seulement de la fuschine.

D'intéressantes expériences d'explosion par la dynamite viennent d'être faites au polygone de Douai; tous les cavaliers seront munis désormais de cartouches de dynamite et pourront faire sauter instantanément un pont ou détruire une voie de chemin de fer.

Ces expériences ont montré une fois de plus tout le parti que l'on pouvait tirer des poudres brisantes que l'on ne saurait employer pour les bouches à feu, à cause même de leurs propriétés explosives.

Nous avons donné, il y a quelque temps, le résultat des recettes produites par l'impôt sur le tabac. Il peut être curieux de rechercher les origines de cet impôt.

Justqu'en 1629, le tabac entre librement en France; mais, à cette époque, le roi, sous prétexte de protéger la santé publique, greva le tabac, à son entrée, d'un droit de 30 sols par livre.

Un arrêt du 16 septembre 1674 établit, pour six années, un monopole au bénéfice du sieur Jean Breton; il pouvait vendre 20 sols au gros, et 25 sols au détail, la livre du tabac français, et l'étranger à 40 et 60 sols la livre; il payait une redevance de 500,000 livres les deux premières années et 600,000 les quatre suivantes; mais, comme dans ce fermage était compris le droit de marque de l'étain, l'on ne peut savoir au juste quelle était la part du tabac.

En 1718 pour s'acquitter envers la compagnie d'Occident d'une dette de 4,020,000 livres, le roi lui octroya le privilège des tabacs. Ce privilège fut supprimé en 1719 et converti en un droit perçu à l'entrée du royaume. La liberté de la fabrication et du commerce était proclamée dans les colonies que l'on voulait protéger; mais en France, défense de cultiver.

Le privilège fut retabi en 1721 et octroyé à Edouard Duverdiar, moyennant 1,300,000 livres les treize premiers mois; 1,800,000 la deuxième année, 2,500,000 la troisième et 3,000,000 les six années suivantes. Le fermier s'engageait, en outre, à payer 100,000 livres pour les droits d'entrée et de passage.

Mais au mois de septembre 1722, le roi, débiteur de Compagnie des Indes pour une somme de 100,000,000 livres s'acquitta de sa dette en cédant le privilège du tabac à ladite Compagnie. Cet état de choses dura jusqu'en 1730, époque à laquelle l'impôt des tabacs fut réuni aux fermes générales. Les fermiers généraux payèrent 7 à 8 millions par an, et avaient le droit vendre le tabac supérieur 50 sols en gros et 60 au détail.

ORIGINE DES ÉPICES

Autrefois l'épicerie était une denrée des plus précieuses. Au nouvel an, aux mariages, on donnait des épices comme aujourd'hui l'on donne les dragées et les fruits confits. Pour un procès gagné, le plaideur reconnaissant offrait des épices à ses juges; et quoique ceux-ci fussent obligés de rendre la justice gratis, ils ne croyaient pas offenser la loi en acceptant un présent aussi modique. Bientôt l'abus s'en mêla; et saint Louis se crut obligé, par une ordonnance du 26 janvier 1269 de fixer à la valeur de dix sous les épices qu'il permettait aux juges de recevoir. La vénalité des charges fit ensuite convertir en argent ces paquets d'épices; de là cette formule qu'on trouve en marges des anciens registres du parlement: *Non delibératione donec solvantur species*. Telle est l'origine du nom d'épices, donné autrefois aux honoraires des juges.

Jurisprudence Commerciale

Boulangier — Faillite — Fournitures de bois — Privilège.

On nous demande si, en cas de faillite d'un boulangier, le marchand qui lui a livré des bois dans les six derniers mois a un privilège pour le paiement de ces fournitures.

Réponse. — La négative nous paraît évidente.

D'après l'art. 2101 du Code civil, les créances privilégiées sur la généralité des meubles sont: 1^o 2^o 3^o 4^o 5^o « Les fournitures de subsistances faites au débiteur et à sa famille; savoir, pendant les six derniers mois par les marchands en détail, tels que boulangers, bouchers et autres, et pendant la dernière année par les maîtres de pension et marchands en gros. »

Or, en matière de privilège, tout est de droit étroit; du moment où le privilège n'est accordé que pour les fournitures de subsistances, il ne saurait être attribué aux marchands qui ont fait des fournitures destinées à être employées pour l'exercice du commerce. Comme le dit avec raison M. Renouard dans son *Traité des Faillites*: « Ce privilège considère l'homme et non le commerçant; de là la conséquence que les subsistances fournies pour être revendues ne donnent lieu qu'à une créance ordinaire. Ainsi, les farines vendues à un boulangier, les bestiaux livrés à un boucher; ainsi, le pain ou la viande fournis à un restaurateur, à un aubergiste pour l'exercice de leur commerce et non pour leur subsistance personnelle et celle de leur famille, ne confèrent pas un privilège. »

Il en est évidemment de même des bois nécessaires pour la cuisson du pain, c'est-à-dire pour l'exercice du commerce de la boulangerie.

Victor EMON.

Avocat à la Cour d'appel.

Vente de fonds de commerce. — Fournitures faites au vendeur avant la livraison. — Créanciers — Opposition. — Défaut de publication de la vente. — Usage.

En matière de vente de fonds de commerce, la publication du contrat intervenu entre le vendeur et l'acheteur n'est imposée par aucune loi.

Si cette publication est aujourd'hui passée dans les habitudes du commerce de Paris, son omission ne saurait avoir pour effet de faire considérer le fonds de commerce vendu comme étant resté la garantie des créanciers du vendeur, et d'établir ainsi, à leur profit, un droit de suite qui n'est pas admis par la loi.

« Attendu que Trépassé est opposant à la contrainte décernée contre lui par le receveur municipal de la ville de Paris, pour le recouvrement de la somme de 2,537,87, montant d'un mémoire de fournitures de farines faites en 1870 et 1871 par la Caisse de la Boulangerie, rue des Francs-Bourgeois, 43;

« Qu'il soutient, non-seulement que ce n'est pas à lui que cette marchandise a été livrée, mais qu'il n'était pas boulangier au moment de ces livraisons, puisqu'il n'a acheté qu'en 1872 le fonds de boulangerie exploité par lui pendant deux ans rue des Francs-Bourgeois, 43;

« Attendu qu'il résulte de nombreux documents versés au procès que le prédécesseur de Trépassé, dans la boulangerie de la rue des Francs-Bourgeois a été un nommé Gontier, qui s'y trouvait encore au commencement de 1872; qu'il est établi par des pièces émanant de la Caisse de la Boulangerie elle-même, que c'est à Gontier qu'ont été faites en 1870 et 1871 les livraisons de farines dont le prix est réclamé à Trépassé, puisqu'à la suite de fournitures défectueuses des discussions avaient lieu à cette époque entre Gontier et la Caisse;

« Attendu que la ville de Paris l'a tout d'abord reconnu, puisque ses deux premiers comptes adressés à l'opposant portent le nom de Gontier; qu'elle ne méconnaît pas, aujourd'hui, dans une certaine mesure, mais prétend: d'une part, que Gontier n'a été que le prête-nom ou tout au moins l'associé de Trépassé; d'autre part, qu'en fait il n'a été que le dernier responsable du prix des farines vendues en 1870 et 1871, parce que n'ayant pas, au moment de l'acquisition de la boulangerie de Gontier, fait insérer cette vente dans les *Petites Affiches*, il n'avait pas mis les créanciers du vendeur en situation de pouvoir faire des oppositions sur le prix, de sorte que le fond était resté entre les mains du nouveau possesseur grevé des charges qui pesaient sur son prédécesseur;

« Attendu, sur le premier moyen, que la Ville n'apporte à l'appui de son alléguation aucune preuve établissant que Gontier n'a été que le prête-nom ou l'associé de Trépassé;

« Que le second n'a aucune valeur juridique;

« Qu'en prétendant qu'à défaut de publication de la vente dans les *Petites Affiches*, le fonds de commerce est resté la garantie des créanciers du vendeur, on ne tendrait à rien moins qu'à établir un droit de suite qui n'est pas admis par la loi;

« Que celle-ci, en effet, n'a imposé ni à l'acheteur ni au vendeur l'obligation de publier le contrat intervenu entre eux, que si la publication est aujourd'hui passée dans les habitudes du commerce de Paris, son omission ne saurait entraîner les conséquences qu'on veut en tirer; que c'est donc à bon droit que Trépassé repousse les prétentions de la Ville;

« Par ces motifs, « Reçoit Trépassé opposant à la contrainte décernée par le receveur municipal de la ville de Paris, et la déclare nulle et de nul effet, ainsi que toute la procédure qui l'a suivie, comme faite sans cause;

« Dit, en effet, que Trépassé n'est pas le débiteur du prix des farines réclamé par la ville de Paris, ordonne la discontinuation des poursuites;

« Condamne le préfet de la Seine aux dépens. »

(Tribunal civil de la Seine).

FAITS DIVERS

Une île qui disparaît. — On annonce que les tremblements de terre continuent à se faire sentir à Chio, si cruellement éprouvée au printemps dernier. On craint sérieusement que cette île ne disparaisse complètement dans la mer.

Le désastre de Chio est arrivé peu de temps après le tremblement de terre qui a ruiné la petite ville de Casamisciola dans l'île d'Ischia, près de Naples. On a cru voir d'une grande analogie et même une certaine corrélation entre les deux phénomènes, mais un examen plus approfondi a montré qu'ils sont étrangers l'un à l'autre.

En effet, à Ischia, il a été purement local; il y a eu un effondrement du sol sur une zone ne dépassant guère une lieue carrée. A deux kilomètres du centre de la catastrophe, on pouvait voir des habitations intactes et des habitants qui n'avaient éprouvé qu'une légère secousse. La cause même du phénomène était plus générale, puisqu'il a coïncidé avec une éruption du Vésuve. Il y a ou probablement un mouvement des couches profondes du sol qui a amené l'effondrement d'une cavité souterraine se trouvant au-dessus de Casamisciola. Une fois les secousses terminées, c'est-à-dire au bout de trois jours, plus aucun mouvement ne s'est produit.

A Chio, il n'en est malheureusement pas de même. De violentes secousses continuent à se faire, amenant un affaissement lent et graduel de toute l'île, mouvement qui pourrait bien ne s'arrêter que lorsque les eaux l'aient recouverte. D'autres îles, ont déjà subi le même sort, à des époques peu éloignées de nous, et, dans les temps préhistoriques, des continents entiers sont disparus.

a Grotte de Lichfield. — On connaît aux Etats-Unis, cinq ou six grottes remarquables par leur étendue et leur beauté.

Une correspondance de Lichfield (Etat de Kentucky) annonce qu'on vient d'en découvrir une nouvelle à une mille du bureau de poste de ce village, sous la ferme de M. Evan Rogers.

Derrière la maison Rogers est une colline élevée dans laquelle sont percées plusieurs petites grottes, dont une sert de cave à la famille. Dans le dessin de l'agrandir, M. Rogers a fait sauter les rochers formant le fond et mis ainsi à découvert une vaste ouverture, qui n'était séparée de la grotte-cave que par une mince paroi de roc d'albâtre couvert d'une formation calcaire, et il a eu la surprise de voir devant lui une grotte immense, avec avenues de plus de cent pieds de large. Sautant à cheval, il a couru faire part de sa découverte aux habitants du village, puis, accompagné d'un certain nombre de personnes munies de torches, il est revenu explorer le mystérieux souterrain.

Dès l'entrée dans la grotte, les explorateurs ont été fortement impressionnés par sa grandeur. Pendant trois heures ils ont suivi ses spacieuses avenues aux formations étonnantes, et ils ont rencontré ensuite une première barrière, une rivière large et profonde foisonnant de poissons sans yeux et de monstres également sans yeux du monde marin.

Le lendemain, un détachement plus nombreux que la veille a recommencé l'exploration, en compagnie du *survivor* John Stones, qui a mesuré exactement les distances parcourues. La principale avenue, en supposant, comme ils le croient, qu'ils ont atteint le bout, a 14 milles de long. La rivière est large, longue, assez profonde pour permettre la navigation d'un petit bateau à vapeur de l'Ouest.

De magnifiques stalactites, brillantes comme des diamants énormes, pendent aux voûtes, et plus bas de lourds stalagmites et des piliers d'albâtre ressemblent à autant de monuments artistiques.

Dans une chambre, se trouve une pyramide, exactement semblable à celles d'Egypte, ainsi qu'un autel maçonnique et d'autres emblèmes et un grand nombre de momies très bien conservées dans des cercueils de pierre sculptés.

Tout indique que cette grotte a été l'habitation d'une race préhistorique analogue aux anciennes races égyptiennes.

Un géologue de Louisville a emporté plusieurs momies et d'autres spécimens, mais il a été décidé de laisser la pyramide intacte.

Les grands crus de Bordeaux étaient à peine connus à la cour de Louis XV, ainsi qu'on va le voir:

« Monsieur le gouverneur de Septimanie, d'Aquitaine et de Novempopulanie, parlez-moi d'une chose; Est-ce qu'on récolte du vin potable en Bourdelais! demanda un jour le roi au maréchal de Richelieu, le fameux héros de Port-Mahon.

« Sire, si vous des crus de ce pays-là dont le vin n'est pas mauvais.

« Mais qu'est-ce à dire?

« Ils ont ce qu'ils appellent du blanc de Saunterne qui ne vaut pas celui de Montrachet, ni ceux des petits coteaux bourguignons à beaucoup près, mais qui n'est pourtant pas de la petite bière. Il y a aussi un certain vin de Grave qui rassemble au vin de la Moselle. Mais il se garde mieux l'Isis ont encore dans le Médoc et dans le Bazadais deux ou trois espèces de vins rouges dont les gens de Bordeaux font des gasconades à mourir de rire. Ce serait là la meilleure boisson de la terre et du netcar pour la table des dieux, à les entendre, et ce n'est pourtant pas là du vin de la Haute-Bourgogne.

« Où du vin du Rhône assurément, dit Louis XV; surtout celui que M. le cardinal de

Richelieu tenait précisément en flacons dans les caves de son palais.

« Assurément Sire; mon cher grand oncle le cardinal Armand, qui avait bon pied, bon œil et bon goût, avait eu soin d'expédier d'Avignon quelques tonnes de vin des meilleurs vignobles de Château-Neuf des Papes, qui baignent dans le Rhône.

« Oui! et le cardinal Mazarin, déjeunant avec la reine, mon aïeule, dans le pavillon de la terrasse du bord de l'eau, déclarait que ce vin du Rhône était supérieur à ceux de son chaud pays, des Abruzzes.

« Ces vins du Bourdelais, Sire, ne sont ni bien généreux ni bien vigoureux; mais il y a un bouquet, merbleu! et puis je ne sais quelle sorte de mordant qui n'est pas désagréable. Au reste, on ne pourrait boire autant qu'on voudrait. Il en dort son monde, et voilà tout ».

Pour satisfaire à la juste curiosité de Louis XV, le maréchal de Richelieu fit venir du vin de Château-Lafite à Versailles où S. M. le trouva passable. — « Le roi a trouvé mon Château-Lafite passable, dit le maréchal à Mme de Pompadour, est-ce possible? — Hélas! répondit la fine marquise, il n'est pas un des sens qui ne soit émoussé chez lui. »

Cependant, en dépit de l'avis du roi, le vin de Bordeaux fit bonne contenance et prit place sur la table des invités royaux où l'on ne servait jusqu'alors que des vins dits Bourdelais-Soulois, des Armagnacs, des Astaracquois et autres garçons.

Ce maréchal de Richelieu, qui n'eut d'autre mérite que d'être un fin gourmand passait pour avoir le palais le plus délicat de Paris, si bien qu'il savait distinguer si le blanc d'une aile de poulet était du côté droit, c'est-à-dire du côté du foie et du fiel..., le moins bon par conséquent.

Le divorce chez les Chinois. — Bien facile à obtenir le divorce, dans le Céleste Empire. En revanche, le vitriol y est totalement inconnu.

Les principaux motifs de dissolution du mariage sont la stérilité, le mensonge, la jalousie et l'infidélité.

La jalousie est énoncée avant l'infidélité, car d'après les sages Chinois, une femme jalouse est folle, et ils considèrent comme impossible la cohabitation avec une folle.

Le divorce est également prononcé, quand l'un des époux insulte son beau-père ou sa belle-mère.

Enfin, et ceci est un comble, le divorce, est prononcé d'office et à l'insu des époux, quand les voisins se plaignent du tapage occasionné par des disputes de conjoints!

C'est avec un vif plaisir que nous annonçons l'apparition du *Victor Hugo*, journal philanthropique, dont nous venons de lire le premier numéro en épreuves, et que nous recommandons à nos lecteurs.

Salut cordial et fraternel bienvenue au *Victor Hugo* et à M. F. Perrier, son directeur-gérant.

Avis de Convocation

Monsieur, J'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion générale de la Boucherie de Lyon et des environs qui aura lieu le *Mardi* 15 courant à 1 heure 1/2 précises, au *Palais du Commerce, salle des Réunions industrielles*, à l'effet de recevoir communication et d'approuver le règlement de la nouvelle Société pour la vente des cuirs et peaux de veaux, relatant la manière dont se feront les réceptions, les paiements et les ventes.

L'ordre du jour de la Réunion comporte également la fixation du dernier délai pour signer et la résolution définitive à prendre au sujet des signatures pour une année.

MM. les Bouchers qui n'ont pas signé encore sont convoqués comme ceux faisant déjà partie de la Société.

Vu l'importance de cette Réunion, je vous prie de ne pas manquer d'y assister.

Le Gérant, N. LEHMANN.

TRIBUNE THÉÂTRALE

GRAND-THÉÂTRE. — Décidément, l'on ne pourra pas avoir une bonne représentation d'opéra comique cette année. La *Dame blanche*, que l'affiche nous annonçait mercredi, a été chantée en dépit du bon sens. Mlle Varnots a fini par résilier devant les instances du public. L'orchestre avait beau jouer fort et faire du bruit, il n'arrivait pas à couvrir les imperfections de chant dont les interprètes ont émaillé cette représentation. Nous faisons une exception pour M. Engel, notre ténor léger, qui a chanté, lui, avec le talent que nous lui connaissons, le rôle de Georges Brown.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Rien de nouveau. Prochainement la semaine prochaine nous entendrons *L'Ami Fritz*.

THÉÂTRE-BELLECOUR. — Représentations de Sarah Bernhardt.

Voici la composition du spectacle pour chacune des six représentations de Mlle Sarah Bernhardt.

Mercredi 15 février. *Les Faux Ménages*.

Judi 16 février. *Froufrou*.

Vendredi 17 février. *La Princesse Georges* et le 5^o acte d'*Hernani*.

Samedi 18 février *La Dame aux Camélias*.

Dimanche 19 février (matinée). *Le Sphinx*.

Dimanche 19 février (soirée). *Les Jurons de Cadillac*. — *Jean-Marie*. — Le 4^e acte de *Rome Vaincue*. — *Le Passant*.

On peut tous les jours, de 10 heures du matin à 5 heures du soir, retirer les coupons de places pour n'importe quelle représentation.

MÉNAGERIE BIDL. — Tous les soirs, immense succès. Bidel est de plus en plus surprenant. Le public haitait suit avec une émotion compréhensible les exercices étonnants qu'il fait faire à ses lions.

</

LYON-REVUE

Sommaire du 15^{ème} numéro
ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE PAR E. FROMENT
Directeur : Félix DESVERVAIN.

Autour de Lyon : Excursions pittoresques, historiques et artistiques (suite), par le baron Ravera.

Troisième Promenade : Les Guépes jusqu'à l'Île-Barbe. A pied : Saint-Rambert, Collonges, Saint-Romain, Couzon, Albigny, Neuville, Fleurioux et Rochetailles, Fontaines; retour à l'Île-Barbe pour reprendre les Guépes.

Quatrième Promenade : En omnibus jusqu'à Lissieu. A pied : Civrieux et Marcellin, Dommarin, Saint-Claude et Dardilly, Ecully, Vaise.

Cinquième Promenade : En tramways jusqu'au faubourg de Bresse. A pied : Crépieux, le château de la Pape, Rillieux, le camp de Sathonay, le chemin de Saint-Boniface, Cuire, Serin.

Sixième Promenade : En chemin de fer jusqu'à Saint-Fons. A pied : Feyzin, Solaise et Scériz, Ternay, Glâsse, Seyssinac, Vienne, Sainte-Colombe. Retour par le chemin de fer de l'une ou de l'autre rive.

LYON-REVUE offre comme prime à ses abonnés : Rimes ironiques, poésies par Froment — 4 fr. au lieu de 7 fr. — Aux nouveaux abonnés, deux eaux-fortes, une vue de Marcy-le-Loup, par J. Séon, le portrait de Berlioz, par Dubouchet, ainsi qu'un dessin : vue des Étroits, par Reichthor.

Pour les abonnés de la Tribune Lyonnaise, l'abonnement est de 14 francs au lieu de 20 francs.

FER ENCAUSSE. — Trois gouttes équivalent en puissance martiale à une livre de viande.

FOIRES ET MARCHÉS

Du 12 au 18 février 1882.

Département du Rhône. — 13 Villefranche. — 14 Condrieu. — 15 Saint-Symphorien-sur-Coise. Villeurbanne, Belleville, Saint-Ygny. — 16 Chenelette, Saint-Vérand, Chambost-sur-Longessaigne, Saint-Clement-de-Vers, Cublize, Irigny.

Département de l'Isère. — 13 Pont-de-Beauvoisin. 15. Beaurepaire, Voiron. — 16. Saint-Antoine, les Abreys, Côte-St-André. — 18. Belleval, Villefontaine.

Département de l'Ain. — 42 Virignin, Injoux. 13. Lagnieu, Saint-Trivier-de-Corcy, Saint-Trivier, Saint-Trivier-de-Moignans. — Villeversur, Montrevel. — 15. Buellas, Groslière, Corbonnat, Collonges. — 16. Saint-Laurent. — 18. Priat, Saint-Denis-le-Château, Coligny.

Département de la Loire. — 16. Boën.

Département de Saône-et-Loire. — Saint-Léger, Jancy, Beaurepaire. — 13. Autun. — 14. Montbellet. Digoin. — 45. Couches, Boussillon, Saint-Symphorien-de-Marmagne, Paray-le-Monial, Saint-Desert. — 16. Saint-Cyrille-en-Bronnais, Montmeulan, Buxy, Maçon. — 17. Commailin, Saint-Léger-en-Bronnais. — 18. Genouilly, Uchizy. — Clunys, Lucenay, Digoin, Autun.

Département de la Drôme. — 45. La Motte-Chalvaçon. — 15. Châtillon.

ADJUDICATIONS DE FOURNITURES

Le 18 février 1882, à 2 heures, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, adjudication d'une fourniture de 1000 quint. métr. de foin.

Table with 2 columns: Quantity and Price. Items include 500 of luzerne, 4500 of paille de froment, 150 of paille de seigle, 3000 of paille d'avoine, etc.

LYON

Marché de Lyon-Vaise

Lundi 6 février 1882

Table with 4 columns: Species, Aménés, PRIX DES 100 KILOS (1st, 2nd, 3rd quality), and PRIX extrêmes. Includes Porcs, Veaux, Moutons.

Mardi 7 février 1882

Table with 4 columns: Species, Aménés, PRIX DES 100 KILOS (1st, 2nd, 3rd, 4th quality), and PRIX extrêmes. Includes Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Judi 9 février 1882

Table with 4 columns: Species, Aménés, PRIX DES 100 KILOS (1st, 2nd, 3rd, 4th quality), and PRIX extrêmes. Includes Veaux, Moutons, Porcs.

Vendredi 10 février 1882

Table with 4 columns: Species, Aménés, PRIX DES 100 KILOS (1st, 2nd, 3rd, 4th quality), and PRIX extrêmes. Includes Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

SALAISONS ET SAINDOUX

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Lard en bande, Lard maigre, Saïndoux nu, Panné salé, Jambon blanc, Saucisson de Lyon.

SUIFS

Cours de Lyon, 8 février. Suiifs en branche, 74 à 76 fr. Peaux de moutons sèches, de 1,60 à 1,80 le k.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Blé de pays, Seigle, Orge de brasserie, Avoine, Farine de commerce, Riz de l'Inde, Foin de Bourgogne, Paille de froment, Sucres, Fruits et légumes.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Charolais, Bourbonnais, Bressans, Comtois et Hte-Saône, Dauphiné, Italie, Divers, Moutons.

MARCHES AUX BESTIAUX

Marché de la Villette

Notre marché était mieux approvisionné qu'il y a huit jours : 1,034 bêtes sur lesquelles 987 ont trouvé preneurs. Grâces à la continuation d'une température froide et favorable à la conservation de la viande, les affaires ont présenté une bonne activité et les cours se sont fermement maintenus.

Lundi 6 février 1882

Table with 4 columns: Species, Aménés, Renvois, and Prix. Includes Bœufs, Taureaux, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs.

Judi 9 février 1882

Table with 4 columns: Species, Aménés, Renvois, and Prix. Includes Bœufs, Taureaux, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs.

Alais (Gard), 6 février. Il est arrivé aujourd'hui à notre marché aux bestiaux assez de porcs gras; la majeure partie se composait de porcs étrangers; ces derniers ont fait accepter la baisse; c'est ainsi qu'on a obtenu au environs de 70 fr. les 50 kil. des porcs pesant 200 kil. et même dépassant ce poids.

Saint-Etienne (Loire), 8 février. Porcs amenés, 301. Renvoi, 20. Première qualité, les 100 k., 124 à 126. Deuxième qualité, 120 à 124. Prix extrêmes, 110 à 128.

Dijon, 3 février. Am. vend. 1^{re} qual. 2^e qual. 3^e qual. 26 Bœufs, 156 150 126. 1 Taureau, 106 100 90. 20 Vaches, 150 120 90. 110 Veaux (p. viv.), 110 100 90. 310 Moutons, 182 172 140. 239 Porcs (p. viv.), 124 118 110.

Nîmes (Gard), 2 février. Bœufs français, 309 299 115 140. Taureaux, 4 4 120 100. Vaches françaises, 148 144 95 135. Moutons français, 648 629 170 190. Moutons étrangers, 100 100 100 100. Brebis, 341 332 130 170. Agneaux de lait, 99 99 95 105. Veaux, 50 50 100 110.

Aix, 2 février. Bœufs du pays, 219 210 500 140 à 145. D'Afrique, 3250 3250 33 180 à 187. Moutons du p., 250 250 39 1 2 à 178. D'Afrique, 545 515 13 85 à 100. Porcs, 33 33 100 105 à 110.

Marseille, 4 février. Nous cotons comme suit aux 100 kil. Bœufs, 150 140 132. Vaches, 120 115 110. Moutons, 188 180 175.

GRAINS & FARINES

Paris, 9 février. Farines. — Les prix sont sans changement; les affaires sont toujours aussi calmes. La marque de Corbeil reste tenue à 68 fr.

Marseille, 4 février. Nous cotons comme suit aux 100 kil. Bœufs, 150 140 132. Vaches, 120 115 110. Moutons, 188 180 175.

Paris, 9 février. Farines. — Les prix sont sans changement; les affaires sont toujours aussi calmes. La marque de Corbeil reste tenue à 68 fr.

Paris, 9 février. Farines. — Les prix sont sans changement; les affaires sont toujours aussi calmes. La marque de Corbeil reste tenue à 68 fr.

Paris, 9 février. Farines. — Les prix sont sans changement; les affaires sont toujours aussi calmes. La marque de Corbeil reste tenue à 68 fr.

Paris, 9 février. Farines. — Les prix sont sans changement; les affaires sont toujours aussi calmes. La marque de Corbeil reste tenue à 68 fr.

Paris, 9 février. Farines. — Les prix sont sans changement; les affaires sont toujours aussi calmes. La marque de Corbeil reste tenue à 68 fr.

blé en hausse de 1 fr. par 100 kil.; avoine sans changement. Mâcon (Saône-et-Loire), 6 février. L'approvisionnement de notre marché était passable; la vente s'est faite avec une hausse de 50 c. sur les blés. Menus grains, même cours qu'à notre marché précédent.

Alais (Gard), 6 février. Blé, 2 hect. 50 à 53. Avoine, 23 à 24. Paumelle, 27 à 29. Châtaignes, 5 à 5,50 le double décal. — Farines sans changement.

Bordeaux (Gironde), 8 février. Blés. — Le marché reste très calme et les prix ont baissé de 15 c. sur le froment de pays et sur le roux d'hiver, et 25 c. sur les Californie. On paie aujourd'hui le froment de pays 25 fr.; dito roux d'hiver, 25 25; dito Californie, 25 fr. Le tout les 80 kil.

SUIFS, SAINDOUX, SALAISONS Paris, 9 février. Au marché de mercredi, la cote officielle a été fixée à 94 fr. pour suif de place et à 100 fr. pour beef Plata.

Le Havre (Seine-Infér.), 9 février. Saïndoux. — Calmes. Vente 200 tierçons Wilcox sur férier de 69 à 69 25 les 50 kil.

Le Havre (Seine-Inférieure), 9 février. Saïndoux. — On a fait hier soir, sur notre place, 50 tierçons Wilcox sur férier à 69 75 par 50 kil. Aujourd'hui, on a payé le même prix, puis ensuite 70 fr. pour une centaine de fûts sur le même mois.

Dijon (Côte-d'Or), 8 février. Le jeudi 16 février 1882, aura lieu la vente aux enchères du suif de la boucherie de Dijon.

ALCOOLS — VINS Paris, 9 fév. — Cours commerciaux. Alcools. — Le marché dénote en hausse de 50 à 75 c. le courant du mois, demandé à 57 75, est tenu à 58 fr.

Marseille (Bouches-du-Rhône), 4 fév. Raisins secs et à boisson pour la distillerie. — Le marché est aussi calme que la semaine dernière, les affaires sont presque nulles et les prix nominaux. La note dominante est un extrême découragement qui se trouve doublement justifié par l'abondance de la marchandise et les difficultés que l'incertitude financière apporte à son écoulement.

Marseille (Bouches-du-Rhône), 7 février. Affaires entièrement nulles en toutes qualités. Les huiles sont de nouveau en baisse.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Le Havre (Seine-Infér.), 8 février. Cafés. — Les cours sont stationnaires. On a vendu 260 sacs Guayra non grégé à prix divers; 165 sacs ditto non grégé à prix secret; 125 s. Rio non lavé à 54 fr.; 100 sacs Mysore à 87 fr. les 50 kilos entr.

Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

SUCRES & MÉLASSES Paris, 9 février. — Cours commerciaux. Sucres bruts. — Le marché présentait beaucoup de fermeté, hier soir en Bourse, à la dernière heure, et le sucre blanc n° 3, livrable sur le mois courant, trouvait acheteurs à 64 75.

